



Séance du 20 juin 2023 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de Lachapelle-sous-Rougemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 1
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, C. CODDET, J. CHIPAUX, A. FESSLER, E. PARROT

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Procuration : D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Date de la convocation

14/06/2023

Date de publication

26/06/2023

Décision du bureau n°2023-006

Objet : Scolaire – subventions aux coopératives scolaires

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de Mme BUON Julie de l'école Lhomme-Benoît Giromagny selon courriel en date du 11 mai, relative à une participation financière de 1 800 € pour une classe verte au centre de la Jumenterie devant se dérouler du 4 au 6 juillet,

Monsieur le Président propose de faire suite à la demande de l'école de Giromagny et de verser la subvention sollicitée à destination de la coopérative scolaire.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 1 800 € à l'école Lhomme-Benoît de Giromagny au titre de l'année 2023

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Antenne Giromagny

Étueffont, le 22 juin 2023,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BRINGARD